

des estimations précises des coûts et des avantages économiques des politiques d'environnement.

Les incertitudes qui demeurent sur certaines de ces questions ne devraient pas retarder indûment notre action.

C'est pourquoi, nous demandons à tous les pays d'unir leurs efforts afin d'améliorer l'observation et la surveillance au plan mondial.

35. Nous pensons que la coopération internationale devrait également être développée dans le domaine de la technologie et des transferts de technologie, afin de réduire la pollution ou d'apporter des solutions alternatives.

36. Nous pensons que l'industrie a un rôle déterminant à jouer pour prévenir les pollutions à la source, réduire le volume des déchets, conserver l'énergie, ainsi que concevoir et commercialiser des technologies propres rentables. L'agriculture doit également apporter une contribution à la solution de problèmes d'environnement comme ceux de la pollution de l'eau, de l'érosion des sols et de la désertification.

37. La protection de l'environnement est inséparable du commerce, du développement, de l'énergie, de l'agriculture, des transports et de la planification économique. Il faut donc en tenir compte dans toute prise de décision économique. Politiques économiques et politiques de l'environnement se valorisent mutuellement.

Afin de parvenir à un développement durable, nous favoriserons une croissance économique compatible avec la protection de l'environnement. Les investissements liés à la protection de l'environnement devraient contribuer à la croissance. À cet égard, il importe d'intensifier les efforts en vue d'une avancée technologique permettant de réconcilier croissance économique et protection de l'environnement.

Grâce à une évaluation précise des coûts, des avantages et des implications en termes de ressources de la protection de l'environnement, les gouvernements devraient être mieux à même de trouver le juste équilibre entre les décisions en matière de prix (par exemple taxes ou subventions) et de réglementation, en tenant compte, lorsque cela est possible, de la valeur des ressources naturelles.

Nous encourageons la Banque mondiale et les banques de développement régionales à intégrer la dimension de l'environnement dans leurs activités. Il sera demandé à des organisations internationales comme l'OCDE et l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à ses institutions spécialisées de mettre en oeuvre de nouvelles techniques d'analyse qui aident les gouvernements à évaluer les mesures économiques nécessaires à une meilleure qualité de l'environnement. Nous demandons à l'OCDE, dans le cadre de ses travaux sur la prise en compte de l'environnement dans la décision économique, d'examiner comment élaborer certains indicateurs de l'environnement. Nous attendons de la Confé-

rence des Nations Unies de 1992 qu'elle donne un élan supplémentaire à la protection de l'environnement.

38. Pour aider les pays en développement à remédier aux dommages passés et les encourager à prendre les mesures souhaitables en matière d'environnement, il convient d'envisager des incitations économiques incluant l'utilisation de mécanismes d'aide ainsi que des transferts spécifiques de technologie. Dans des cas particuliers, l'annulation de la dette née de l'aide publique au développement (APD), et des accords d'échange dette/nature, peuvent jouer un rôle utile pour la protection de l'environnement.

Nous soulignons également la nécessité de prendre en compte les intérêts et besoins des pays en développement en soutenant la croissance de leur économie et en répondant à leurs besoins financiers et technologiques visant à faire face aux problèmes d'environnement.

39. L'appauvrissement de la couche d'ozone de la stratosphère est un sujet de vive inquiétude et appelle une réaction rapide.

Nous nous félicitons des conclusions de la conférence d'Helsinki, édictant entre autres l'arrêt complet, dès que possible et au plus tard à la fin du siècle, de la production et de la consommation des chloro-fluorocarbones visés par le Protocole de Montréal. Les substances appauvrissant la couche d'ozone, qui ne figurent pas dans le Protocole de Montréal, appellent aussi une attention particulière. Nous encouragerons la mise au point et l'utilisation de substances et de technologies de remplacement appropriées. Il conviendrait d'accorder davantage d'importance aux projets offrant des substituts aux chloro-fluorocarbones.

40. Nous préconisons que des efforts soient mis en commun pour limiter les émissions de dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre susceptibles de provoquer des changements climatiques, mettant en danger l'environnement et donc l'économie. Nous soutenons avec vigueur les travaux entrepris à ce sujet par le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Il est indispensable de renforcer le réseau mondial d'observatoires de surveillance des gaz à effet de serre et de soutenir l'initiative prise par l'Organisation météorologique mondiale de créer un réseau mondial de référence pour détecter les modifications climatiques.

41. Nous considérons qu'un meilleur rendement énergétique pourrait contribuer notablement à ces objectifs. Nous invitons instamment les organisations internationales concernées à favoriser l'adoption des mesures, notamment économiques, visant à améliorer la conservation de l'énergie et plus généralement à promouvoir un usage efficace de toutes les formes d'énergie, avec les techniques et technologies adéquates.